

RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire remplit une double fonction : **il est à la fois un budget de reports et d'ajustement**. Il sert notamment à :

- **intégrer les résultats** figurant au compte administratif N-1 : résultats de clôture et restes à réaliser ;
- **actualiser les prévisions de recettes** inscrites au budget primitif en fonction des nouvelles informations à disposition (notification, suivi de réalisation ...) ;
- **ajuster les crédits budgétaires** ouverts au budget primitif en fonction des prévisions de réalisation (décalage d'opération, annulation d'actions ...).

I) POURSUITE DE L'ACTION MUNICIPALE DANS UN CONTEXTE TOUJOURS INCERTAIN

Le vote du budget supplémentaire (BS) 2022, s'inscrit dans un contexte qui demeure incertain quant aux perspectives sur le long terme de la situation sanitaire, malgré une évolution favorable du taux d'incidence ces derniers mois. De plus, les différentes crises liées à la Covid ou au contexte géopolitique en Europe auront des conséquences économiques et sociales, directes ou indirectes, pour nos territoires qui sont, pour le moment, difficile à appréhender dans leur ensemble.

Cette nouvelle étape budgétaire s'inscrit dans la continuité du projet municipal, progressivement déployé, en faveur duquel se sont prononcés les Albertivillariens. À ce titre, des grandes lignes peuvent être dégagées :

- La poursuite des investissements, la modernisation et la rénovation des infrastructures sportives et scolaires, souvent très dégradées ;
- La poursuite des actions de la Cité éducative ;
- La remunicipalisation des activités périscolaires et extrascolaires des centres de loisirs des écoles élémentaires ;
- Le renforcement des moyens pour notre police municipale et pour l'extension de la vidéo-protection ;
- La prise en compte de la hausse de la fréquentation du service de restauration et des centres de loisirs ;
- La réalisation d'un audit de cyber-sécurité : protection des données, transparence et bonne gestion ;

Des arbitrages ont dû être opérés pour concilier : la modernisation des services publics de proximité avec une gestion rigoureuse des finances locales, adaptée à un environnement incertain quant à ses éventuelles conséquences ; devant intégrer les principales remarques adressées à notre ville par la Cour des Comptes en 2016.

Ainsi, dans une perspective de bonne gestion, toutes les actions doivent être pensées pour ne pas altérer la capacité de la ville à autofinancer ses investissements ; lui permettant ainsi de limiter son endettement.

II) LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

1) Le Budget supplémentaire est tout d'abord un budget de report

- Conformément à sa première fonction de « budget de report », le BS 2022 reprend les résultats arrêtés par le compte administratif 2021 voté.

	RESULTATS 2021
Résultat de l'exercice Investissement	7 754 262,35 €
Résultat de l'exercice fonctionnement	23 610 639,35 €
Excédent d'investissement global (R001)	6 131 514,45 €
Excédent de fonctionnement global (R002)	3 764 855,41 €
Résultat de clôture	41 261 271,56 €

Par ailleurs, c'est lors du budget supplémentaire que **les restes à réaliser arrêtés lors du CA 2021 sont intégrés** au budget de l'année en cours.

	RAR 2021
Recettes de Fonctionnement (A)	- €
Dépenses de Fonctionnement (B)	- €
Solde à financer en Fonctionnement (A-B)	- €
Recettes d'Investissement (A)	917 378,88 €
Dépenses d'Investissement (B)	22 610 401,43 €
Solde à financer en Investissement (A-B)	-21 693 022,55 €

2) Synthèse des équilibres et ajustements budgétaires intégrés au budget supplémentaire 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT +4,96 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT +4,96 M€
CHARGES GENERALES +1,13 M€	PRODUITS DES SERVICES +1,18 M€
DEPENSES DE PERSONNEL +3,21 M€	IMPOTS ET TAXES +386 K€
AUTRES CHARGES COURANTES +623 K€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS +1,2 M€
FRAIS FINANCIERS - K€	PRODUITS DE GESTION COURANTE - K€
AUTRES CHARGES - K€	AUTRES PRODUITS - K€
REPRISE RESULTATS 2021 + 0 K€	REPRISE RESULTATS 2021 + 2,19 M€
RESTES A REALISER 2021 - K€	RESTES A REALISER 2021 - K€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT +20,5 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT +20,5 M€
DEPENSES DEQUIPEMENT -2,11 M€	SUBVENTIONS - K€
REMBOURSEMENT DETTE - K €	EMPRUNT D'EQUILIBRE -19,49 K€
AUTRES DEPENSES FINANCIERES	AUTRES RECETTES FINANCIERES - K€
DIVERS - K€	DIVERS - K€
REPRISE RESULTATS 2021 - €	REPRISE RESULTATS 2021 (yc 1068) +39,07 M€
RESTES A REALISER 2021 +22,61 M€	RESTES A REALISER 2021 +917 M€

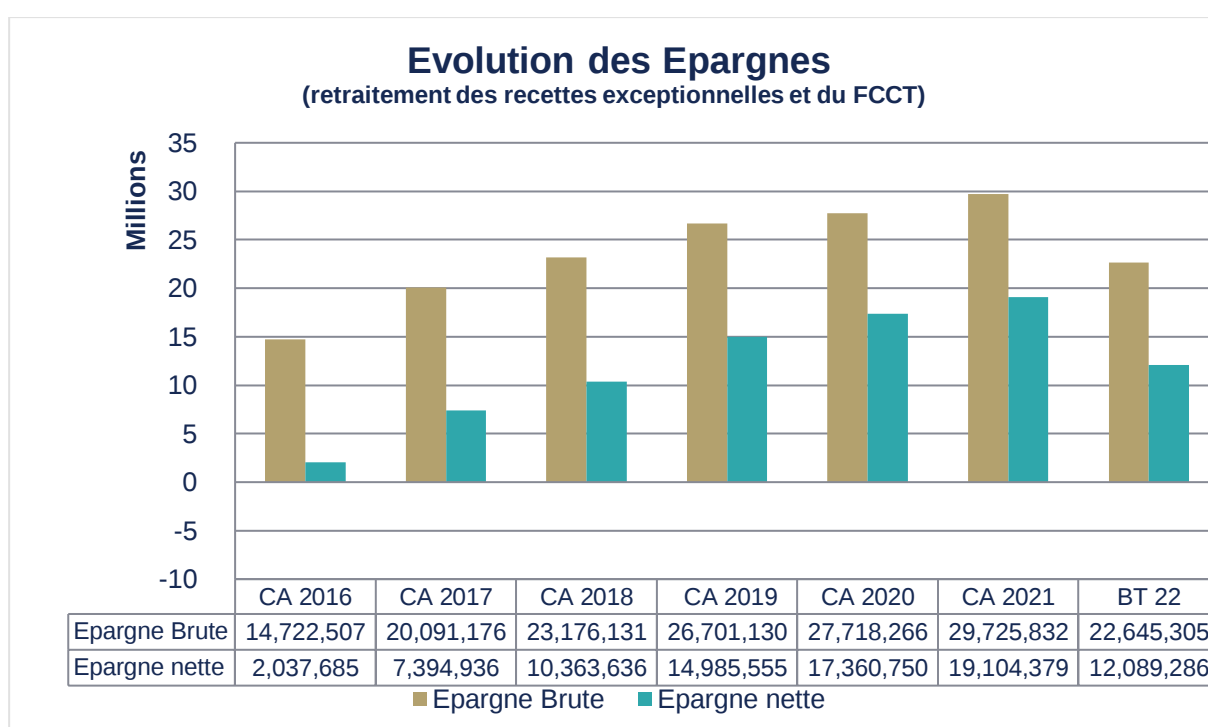
3) Evolution des principaux indicateurs financiers

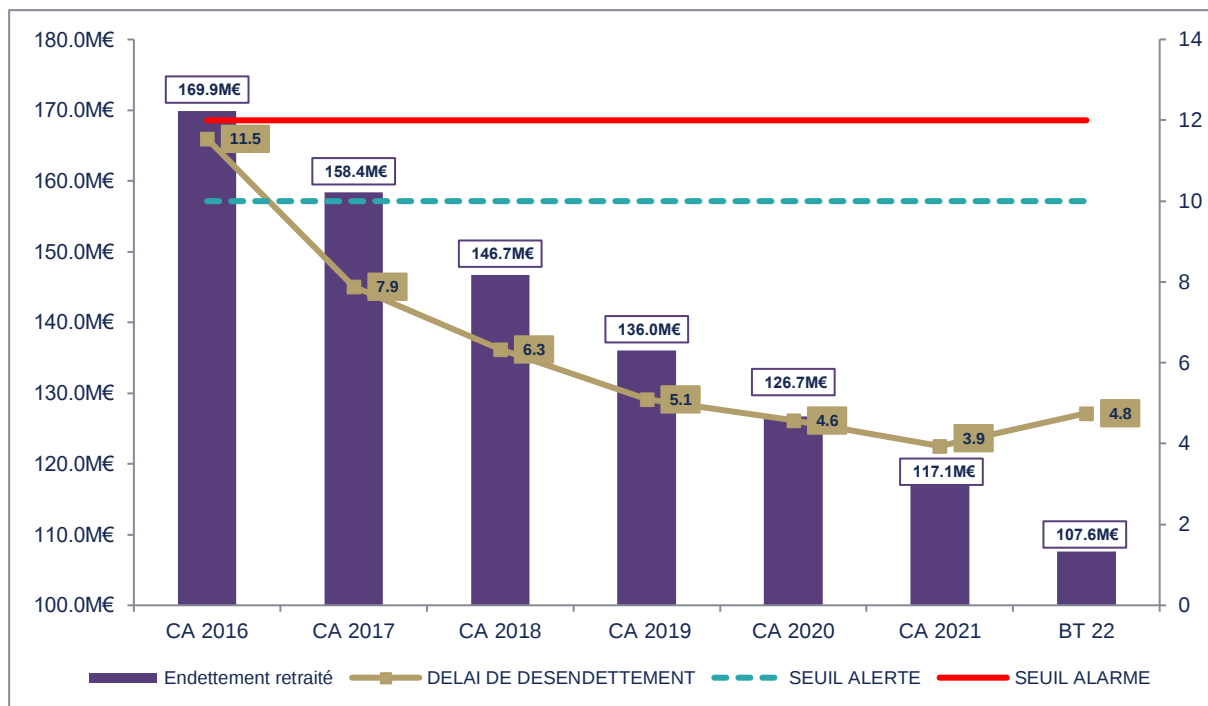
Au terme du BS 2022, **l'autofinancement de la Ville s'élève à 22,6 M€** et affiche une baisse par rapport au CA 2021 (Cette diminution est toutefois relative, le compte administratif se basant sur des opérations réalisées, le budget supplémentaire restant du prévisionnel).

Le taux d'épargne s'élève à **15,6%** contre 20,8% au CA 2021 mais **reste sur des niveaux très confortables** (pour rappel le seuil d'alerte est à 10% et le seuil alarme à 7%).

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour résorber la dette si toute l'épargne y était consacrée, **s'établit à 4,8 ans soit un niveau toujours performant.**

Bien qu'en diminution, ces indicateurs financiers restent sur des niveaux satisfaisants. Il conviendra toutefois de rester vigilant quant à leur évolution afin d'éviter tout dérapage.





Une attention particulière sera portée sur la consommation des crédits d'ici la fin de l'année à travers un dialogue de gestion entre les services. Ce travail permettra de limiter au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement et préserver les capacités d'autofinancement de la Ville.

III) DETAIL DES AJUSTEMENTS DU BS 2021 EN FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire a pour autre vocation de corriger et de compléter les prévisions budgétaires établies lors du budget primitif. Dans cet esprit, la nouvelle municipalité a souhaité limiter les ajustements aux seules dépenses incontournables et aux prévisions de recettes.

1) Des dépenses de fonctionnement en hausse de +4,96M€ dont +3,2M€ au titre des charges de personnel

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2022	BT 2022
014	Atténuation de produits		1 500 €
011	Charges à caractère général	1 125 911 €	23 022 137 €
012	Charges de personnel et assimilées	3 212 000 €	76 714 230 €
65	Autres charges de gestion courante	622 678 €	37 481 297 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		4 960 589 €	137 219 164 €
66	Charges financières		3 860 469 €
67	Charges exceptionnelles		458 094 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		- €
022	Dépenses imprévues		- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 960 589 €	141 537 727 €

Au niveau des **dépenses de gestion courante**, les ajustements au BS 2022 s'élèvent à **+4,96 M€ et se concentrent en majorité sur le chapitre 012.**

Sur le chapitre des charges à caractère général (011), les principaux ajustements à la hausse relèvent :

- Au niveau de la restauration : la hausse significative de la fréquentation dans la restauration scolaire induit une révision du budget à hauteur de +372K€ (à noter que cette dépense est compensée en partie par une progression de la recette) ;
- Dans le domaine de l'enfance et de l'éducation : la remunicipalisation d'AVL corrélée à une hausse de la fréquentation des structures induisent une révision des dépenses dans ce domaine de +118,8K€, la hausse des effectifs tant en propre sur la ville qu'au sein du groupe scolaire intercommunal entraînent un coût de +93 K€ ;
- D'un audit de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) dans le cadre de la cybersécurité pour un montant de +116K€ (un dossier de subvention a par ailleurs été déposé pour obtenir un financement de 90K€) ;
- De la sécurité incendie de l'Embarcadère et du CRR à hauteur de +110K€: la relance de l'activité de l'Embarcadère principalement en soirée et le week-end ainsi que le maintien des plages horaires d'ouverture du CRR (avec parfois des prolongations tardives) nécessitent un ajustement de cette ligne de dépense ;
- Des dépenses d'administration générale sont prévues, tel que l'achat de vêtements de travail pour les agents d'accueil et pour les nouvelles recrues de la police municipale (ainsi que leur dotation en petit équipement), des fournitures d'entretien et administratives pour prendre en compte la hausse des tarifs fournisseurs, des frais d'actes et contentieux, des révisions de dépenses en lien avec la hausse des carburants, des révisions de charges locatives et la maintenance des défibrillateurs (+213,8K€) ;
- Des apports informatiques sont prévus et supposent un ajustement, notamment dans le cadre de la poursuite de la fourniture de petit équipement pour le télétravail et des projets sur les logiciels courriers et PM (+13,7K€) ;
- Du domaine de la solidarité: il est nécessaire d'ajuster les crédits concernant l'adhésion au centre Hubertine Auclert, des dépenses pour le séminaire sur les violences envers les femmes, des augmentations de tarifs sur les autocars dans le cadre des déplacements en lien avec les Maisons pour tous (+9K€)

Sur le chapitre 65, les inscriptions correspondent principalement à l'ajustement des subventions d'équilibre du CMS et la régularisation des mises à dispositions de personnel auprès des associations :

- La subvention d'équilibre du CMS est révisée à la hausse afin de prendre en compte l'ajustement de la refacturation de la masse salariale pour +352,7K€ (inscription en recette coté ville) ;

- La mise à disposition de personnel ville auprès des associations doit légalement être refacturée. Si une enveloppe de 200 K€ a été prévue au BP 22, un travail d'affinement du montant a été réalisé conduisant à un ajustement de +203K€ ;
- L'attribution d'une subvention complémentaire de +50K€ pour le CRR afin d'assurer son fonctionnement en vue de son passage en EPCC.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont réévaluées de +3,2 M€ en raison :

- Des reclassements concernant 800 personnes :
 - o des catégories C suite à la revalorisation du 1er octobre 2021 et du 1er janvier 2022 pour rehausser l'indice majoré des agents à l'indice minimum 343 ;
 - o Des auxiliaires de soins et de puériculture qui basculent en catégorie B ;
 - o Des infirmières qui basculent en catégorie A.
- De l'indemnité d'inflation versée à partir du mois de février à 1100 agents ;
- De la bascule du PRE au sein de la ville à compter du 1er janvier 2022 ;
- Du coût du recrutement des PM pour une rémunération moyenne de 50K€ :
 - o En 2021 9 arrivées pour 4 départs ;
 - o Depuis le 1er janvier 2022 10 arrivées pour 2 départs.
- De la hausse de la prime semestrielle versée en juin et en novembre suite à l'augmentation de l'indice du SMIC ;
- Du complément indemnitaire annuel (CIA) pour un maximum de 1200 agents ;
- De l'Intégration des salariés d'AVL sur 4 mois ;
- Du paiement du dispositif des élections présidentielles et législatives ;
- De la revalorisation du SMIC au 1er mai 2022 qui pourrait toucher 380 personnes.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la prime Segur (en cours de détermination) viendra également peser sur la masse salariale.

2) Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +2,77M€

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2022	BT 2022
013	Atténuations de charges		500 000 €
70	Produits des services, domaines, ventes	1 176 846 €	11 096 402 €
73	Impôts et taxes	386 300 €	108 202 883 €
74	Dotations, subventions et participations	1 205 241 €	42 556 285 €
75	Autres produits de gestion courante		796 030 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		2 768 387 €	163 151 600 €
76	Produits financiers		1 031 432 €
			- €
77	Produits exceptionnels		104 700 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 768 387 €	164 287 732 €

Plusieurs ajustements sur **les recettes de fonctionnement** sont réalisés, pour un montant total de **+ 2,77 M€** par rapport aux prévisions initiales réalisées au BP 2022.

➤ **Les produits des services (chap. 70) +1,18 M€ :**

Les recettes perçues par la ville au titre du produit des services progressent de +1,18 M€ au BS 2022 pour les raisons suivantes :

- La refacturation effectuée auprès du CMS (hors frais de personnel): dans le cadre des échanges avec le CMS, la refacturation due par ce dernier est réajustée au BS pour correspondre au mieux à l'utilisation des locaux mis à disposition par la Ville et des charges de fonctionnement telles que les fluides. Elle s'établit actuellement à 543 K€.
- La refacturation effectuée auprès du CMS en terme de mise à disposition de personnel est réajustée au BS (-450,7 K€) sur les niveaux observés les années passées soit 4,4 M€ ;
- Les frais de personnel du PRE (régie dotée de la seule autonomie financière) sont pris en charge par la ville puis refacturés. Nous retrouvons donc un équilibre dépense/recette de 340 K€ ;
- Enfance : la remunicipalisation d'AVL ainsi que la hausse des effectifs enfants dans les structures de la ville génèrent des ressources complémentaires pour un montant de 231 K€ ;
- Restauration : la hausse de la fréquentation et le retour à une situation « normale » post Covid amènent à une révision des produits de restauration à hauteur de +500 K€.

➤ **Impôts et taxes (chap. 73) +386K€:**

La notification des bases prévisionnelles de fiscalité via l'état 1259 permet de rehausser les recettes de taxe foncière **à hauteur de +386 K€** (estimation prudente).

➤ **Les dotations, compensations fiscales et participations (chap.74) +1,2M€:**

Les dotations de l'Etat ainsi que les compensations fiscales ont été notifiées à la ville au début du printemps permettant un ajustement des recettes sur ces lignes **(+933 K€)**.

La reprise des activités d'AVL implique également le versement à la ville des participations de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de la Prestation de service ordinaire (PSO) pour un montant de **+293 K€**.

De nouvelles notifications sont parvenues depuis le vote du BP22 et permettent également d'inscrire de nouvelles recettes comme la subvention de l'Etat au titre du Fond d'aide pour le logement d'urgence **(+27 K€)**.

Ainsi, pour équilibrer la section de fonctionnement la Ville reporte une partie de son résultat de clôture 2021 **(2,2 M€)** permettant de limiter l'impact de ces dépenses sur l'épargne.

IV) LES AJUSTEMENTS DU BS 2022 EN INVESTISSEMENT

1) Un effort d'équipement à la baisse de -2,11 M€

A l'issue du Budget Supplémentaire, **l'ensemble des crédits ouverts en investissement, en incluant les restes à réaliser 2021, représente 20,5 M€** pour l'année 2022 (hors dette et dépenses d'ordre). Les opérations d'équipements se voient baisser de -2,11 M€.

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2022
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	Opérations d'équipement	- 2 111 252 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		-2 111 252
16	Emprunts et dettes assimilées	500 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		500 €
45	Opérations pour compte de tiers	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		- 2 110 752 €

Au-delà des restes à réaliser (+22,6 M€), **l'ajustement proposé de -2,11 M€** recouvre l'actualisation des postes suivants :

- **Projets en cours de réalisation : -3,5 M€ ;**
- **Travaux d'entretien et de renouvellement du patrimoine de la Ville : + 2, 33 M€ ;**
- **Réserve foncière : -1 M€.**

➤ L'entretien et le renouvellement du patrimoine de la Ville (+2.33 M€)

Au global, **les crédits relatifs à l'entretien et au renouvellement du patrimoine de la Ville progressent de 2,33 M€**. Parmi les principaux ajustements, on retiendra :

- Acquisition de nouveaux véhicules pour les différents services de l'administration : +222 K€ ;
- Travaux pour la centrale d'air du parking Pesqué assurant sa ventilation suite à l'incendie +270 K€ ;
- Travaux sur les différents bâtiments administratifs de la ville en mauvais état pour faire de première interventions d'urgence +100k K€ ;
- Mise aux normes électriques de l'Hôtel de ville +350 K€ ;
- Travaux de rénovation de la toiture de la bibliothèque André Breton : +100 K€ ;
- Travaux sur le local associatif Rue Ferragus : +25 K€ ;

- Travaux nécessaires dans le cadre de l'application du décret tertiaire (de manière à respecter la réduction des consommations énergétiques de 60% d'ici 2050) phase 1 : +35k€ ;
- Acquisition complémentaire de l'outillage du centre technique municipal +70 K€ ;
- La création d'un pôle santé à destination des femmes est à l'étude et amène à débloquer des crédits pour cette première phase +25 K€.

Des interventions dans des domaines plus spécifiques ont pu être ciblées :

Domaine scolaire (+413 K€) :

- Travaux à prévoir au sein du groupement scolaire intercommunal (GS) Casarès/Doisneau dans le cadre de notre convention de gestion avec la commune de Saint-Denis : +112,5 K€ ;
- Travaux de menuiseries extérieures et de ventilation au sein de l'école maternelle Fromont : +150 K€ ;
- Travaux de démolition et de désamiantage au sein du groupe scolaire Victor Hugo : +150 K€ ;
- La mise en place effective au sein des écoles cette année du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) +500K€.

Domaine de la petite enfance (+70 K€) :

- Intervention sur les dortoirs de la crèche Lécuyer : +60 K€ ;
- Acquisition de machine à laver professionnelle pour les crèches : +10 K€.

Domaine Informatique (+83 K€) :

- Câblage de l'école primaire Condorcet/Macé : +58 K€
- Acquisition de nouveaux ENI et de matériels informatiques à destinations des écoles : +75 K€ ;
- Un travail a eu lieu pour redéfinir les priorités en corrélation avec la capacité à faire au cours de l'année : -50 K€.

➤ Les grands projets -3,5 M€

Plusieurs domaines sont ainsi concernés et présentent des ajustements dans le cadre de ce BS :

Aménagement et équipements sportifs (-3,67 M€) :

- Création d'une maison des projets mobile pour aller à la rencontre des habitants afin de leur présenter les différents projets d'aménagements de rénovation urbaine : +60 K€ ;
- Les interventions sur la piscine Peratou ont été recadencées sur cette année et l'année prochaine au regard de l'avancée du projet et des réalités de procédure marché à hauteur de -2,97 M€ pour 2022 :

- Une étude est prévue sur l'installation d'un fond mobile au sein de la piscine
- Un recadencement sur 2022 et 2023 des études et des travaux a été acté pour les vestiaires, la création d'une salle de restauration pour le personnel et la rénovation thermique.
- Des travaux complémentaires de sécurisation pour le centre aquatique du Fort amène à prévoir une enveloppe dédiée de +568 K€ ;
- Rénovation du gymnase Manouchian au titre de l'acquisition de mobilier et du début des travaux +155 K€ ;
- L'avancée des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Guy Moquet permette de recadencer les crédits sur 2022 et 2023 -1,5 M€ :

Sécurité et police municipale +174 K€ :

- Dans le cadre des installations vidéos, des interventions techniques sont nécessaires concernant notamment le lien avec le commissariat +23 K€ ;
- Complément de matériel à destination des policiers municipaux +151 K€.

➤ **La réserve foncière (-1 M€)**

Un travail a été effectué sur les acquisitions à venir, au vu de l'avancée de l'exercice, il n'est pas apparu nécessaire de maintenir la réserve foncière au même niveau. Ainsi son inscription budgétaire à hauteur de 6,6 M€ peut être ramenée à 5,5 M€.

2) Des recettes d'investissement ajustées à 5,7 M€

Les **recettes d'investissement** sont en augmentation de +5,7 M€ :

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2022
13	Subventions d'investissement reçues	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 19 486 799,01 €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		- 19 486 799 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	25 183 292,76 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES		25 183 293 €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 696 494 €

Après couverture du besoin de financement en investissement (7,8 M€) et du montant à couvrir pour équilibrer la section de fonctionnement (2,19 M€) le reliquat du résultat de fonctionnement 2021 a pu être affecté en investissement, permettant de réduire considérablement l'emprunt d'équilibre voté dans le cadre du BP.

L'emprunt d'équilibre est ramené à 1 M € (1641 – emprunts en euros) contre 20,5M€ lors de la préparation du budget primitif. Cette inscription nécessitera une attention affinée et régulière durant la suite de l'exercice du taux d'exécution ainsi que du niveau de trésorerie pour le cas échéant emprunter le montant le plus juste.

Cet ajustement permettra à nouveau cette année de maintenir le processus de désendettement de la ville.